ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **LA FRENAYE** (Département de la Seine Maritime – Caux Seine Agglo)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	25 février 2019 – demandant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Immeuble à usage d'habitation à l'étage (R+1), et commercial en rez de chaussée (ancien café ayant cessé son activité). Bâtiment annexe à usage de garage. Le tout cadastré section **B 1524** pour 559 m², sis 46 Rue Félix Faure à LA FRENAYE.
PLU :	Zone urbaine centrale
PROJET :	Projet de réaménagement du centre village suite à la libération du presbytère par le Diocèse puis à la mise en vente du café. Ce projet comprendrait la construction de logements seniors et d'une aire de jeux pour enfants.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**04 avril 2019 – Avis favorable** **Densité Habitat : 10 logements/ha**
PROPRIÉTAIRE :	**Indivision LECANU**
ÉVALUATION DOMANIALE :	26 mars 2019.
IMPUTATION :	**Compte n° 923 471 – LA FRENAYE Le café du Val des Francs** **Enveloppe projet : 130 000 €**

ROUEN le 10 avril 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Nicolas MESSE

23 AVR. 2019

/FDL